



COMPTE RENDU

Réunion du 30 Janvier avec la direction et les différents services concernant les effectifs.

Ce mardi, la direction a réuni les différentes OS de l'établissement, les différents services.

Concernant l'effectif à ce jour, la MA Angoulême dispose d'un taux de couverture de 93 %. Selon la norme, nous devons avoir 20 % de postes fixes soit 15.

Quelques VERITABLES chiffres sur la MA Angoulême :

41 agents de détention dont 3 agents en attente de CLM.

15 postes fixes.

4 postes au Quartiers Mineurs et 4 postes au Quartier Femmes.

6 agents au QSL.

5 ELSP.

La MA compte aujourd'hui 4 postes remplaçables.

La direction nous a assuré que les nuits seront maintenues à 5 agents.

Pour information, seuls les agents en CLD seront remplacés, les CLM et décharges d'activités syndicales ne seront pas remplacées.

Concernant les arrivées, 3 agents arriveront au 1^{er} juillet avec le départ de 2 agents. Le directeur Interrégional a assuré à M Patrone que nous serons pourvus d'au moins 3 postes à la CAP d'Avril pour une arrivée au 1^{er} septembre.

FO l'a demandé dans son tract datant du 10 janvier et se réjouit de cette prise de décision nous concernant.

Concernant les départs : Une décharge d'activité syndicale courant Mars.

2 départs à la retraite au 1 juillet.

Une décharge d'activité syndicale au 1^{er} Juillet

2 départs à la retraite en fin d'année.

Un effort a été demandé par la direction locale aux postes périphériques à la détention pour que nous puissions, tous ensemble sortir de cette crise.

Un CSA aura lieu dans les semaines à venir, les sujets suivants seront abordés ; les secteurs sensibles (ELSP et parloir), les congés bonifiés et les CET.

FO Justice Angoulême continuera à travailler sur toutes les problématiques de la MA et vous tiendra informée des évolutions apportées à notre quotidien sans langue de bois et fausses informations, comme il est apparu dernièrement sur l'établissement.